



## Vol à l'étalage, première fois, majeur.

Par **Prunelleetvanda**, le **17/12/2011** à **18:12**

Bonjour, de deux jeunes majeurs, une semaine avant Noël (donc grande abondance d'idiotes comme nous.)

Suite à un vol à l'étalage de ma part et de celle de ma partenaire. (tenant à préciser que c'est notre première à chacune).

Pour un montant de 14 euros pour l'une, et de 18 euros pour l'autre.  
Nous avons été, bien évidemment attraper la main dans les rayons.

Nous avons donc été emmenée dans le bureau du directeur par un vigile, le directeur a appelé les policiers qui apparemment non pas se déplacer. Suite à cela (donc sans la présence de la police) nous avons chacune dû donner notre carte d'identité (donc photocopie) et signer une déclaration de plainte pour le procureur (d'après ses dires) où l'on atteste notre culpabilité.

Suite à cela, nous nous demandions les peines que l'on pouvait réellement encourir et si cela risquait d'être sévère (du genre 3 mois travaux publics, amendes de 500 euros, prisons avec sursis et inscription dans le casier..etc.)

Ps : Toute deux ayant 20 ans, l'une au casier vierge et l'autre un peu plus chargé (annulation de permis suite à alcool au volant. :s)

Par **edith1034**, le **18/12/2011** à **09:18**

## L'ACTE QUE VOUS AVEZ SUBI EST NUL ET NON AVENU

c'est une reconnaissance sous menace, vous n'aviez pas à donner vos cartes d'identité en l'absence de la police

ils ont voulu vous faire peur mais ne volez plus

en revanche si par extraordinaire vous êtes interpellées (pour 14 et 18 euros ça m'étonnerait il est normal que la police ne se soit pas déplacée surtout à cette époque)

demandez un avocat commis d'office, il fera annuler la procédure et poursuivra le magasin pour dommages et intérêts

pour tout savoir sur les plaintes pénales

Par **Prunelleetvanda**, le **18/12/2011** à **11:16**

Nous vous remercions pour votre réponse, nous nous doutions de quelque chose de louche.

Il est rassurant de savoir cela, et nous avons compris notre leçon, c'est un acte qui ne se refera pas.

Prunelle & Vanda.

Par **dixru**, le **24/05/2013** à **12:32**

bonjour,

Il y a de cela 2 jours, je me suis fait arrêter par les gendarmes pour un vol à l'étalage d'une somme de 40 euros (juste après le délit), en sachant que j'ai déjà volé dans un Monoprix, il y a de cela quelques années mais j'étais mineur. J'ai eu un retour du tribunal sans gravité mais avec avertissement à l'attention de mon père. Suite à l'affaire d'il y a deux jours, j'ai eu droit aux empreintes, aux photos et à une audition, ils m'ont dit que je serais convoqué par la suite et que la décision dépendra du parquet. Pour couronner le tout, j'avais pas mes papiers sur moi et j'ai 18 ans. Qu'est ce que je risque svp?